

Burundi : Me Rufyikiri va faire appel, même s'il ne se fait guère d'illusions

RFI, 30 janvier 2014 Burundi : ractions après la radiation du bâtonnier de Bujumbura Le bâtonnier du barreau de Bujumbura, connu pour ses coups d'éclat contre le pouvoir burundais, a été radié de l'Ordre des avocats. Il est accusé d'avoir « violé son serment », notamment en appelant la population à se soulever. Celui-ci dénonce la volonté d'écraser une voix qui dérange. [Photo : Des avocats burundais devant le tribunal de Bujumbura] A 59 ans, maître Isidore Rufyikiri n'a jamais marchandé ses mots. Et en une vingtaine d'années de pratique du droit, ce ténor du barreau de Bujumbura a séjourné à plusieurs reprises en prison, à cause de ses condamnations des régimes qui se sont succédés dans le pays.

Aujourd'hui, maître Rufyikiri n'est pas étonné de se voir radier de l'Ordre des avocats par une cour d'appel, selon lui. Il rappelle notamment que lors de son procès, lui et sa défense avaient été obligés de se retirer pour protester contre une violation flagrante de la procédure : « Une Cour qui a un jugement en l'absence des personnes citées, c'est une décision honteuse, parce qu'elle défie la loi et le droit », explique maître Rufyikiri. Le bâtonnier de Bujumbura est accusé d'avoir tenu des propos injurieux diffamatoires envers le gouvernement et d'avoir appelé la population burundaise à la révolte. La porte-parole de la Cour suprême et du procureur général du Burundi assure que les juges ont agi en toute indépendance. « Si la Cour prend une décision, c'est parce qu'elle a des preuves à l'appui », s'il estime qu'on ne lui a pas accordé donc la parole, il n'a qu'à interjeter appel », se défend Alice Bangirice. Isidore Rufyikiri, qui est assuré du soutien de nombreuses organisations d'avocats à travers le monde, va faire appel, même s'il ne se fait guère d'illusions, dit-il, sur ce qui l'attend.